



MAIRIE  
DE  
MURATO

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

**SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 novembre à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION  
DL-2024-52**

Date de la convocation : **31/10/2024**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**  
Nb Conseillers en exercice : **14**  
Nb Conseillers présents : **8**  
Nb Conseillers représentés : **2**  
Quorum : **8**

**PRESENTS** : M. ANTONI Francis, M. CLEMENTI Albert, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

**ABSENTS** : M. COPPI Jacques, M. IANNELLI François, M. LAFFOND Alain, M. LECCIA Lucien.

**REPRESENTES** : Mme FLORI Céline représentée par M. FLORI Claude, M. MAZZONI Pierre-Ange par M. ANTONI Francis.

**Le quorum étant atteint, M. LUCCHETTI Sébastien a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).**

**Recherche de financement - Installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment abritant la mairie et l'école**

### Monsieur le Maire expose au Conseil

Le bâtiment communal dit du « groupe scolaire » abrite à la fois la mairie et l'école, deux services essentiels pour la commune. La consommation énergétique de ce bâtiment est significative (20 000 kWh/an), couvrant les besoins d'éclairage et de fonctionnement des équipements scolaires et administratifs.

L'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture permettra de produire une quantité d'énergie suffisante pour couvrir une grande partie, voire l'ensemble, des besoins du bâtiment. En rendant la mairie et l'école autonomes, la commune réalisera des économies significatives sur ses factures d'énergie.

De plus, en cas de production excédentaire, l'énergie produite et non consommée pourra être revendue à EDF sur son réseau de distribution, générant ainsi une source de revenus complémentaire pour la commune.

### COUT DE L'OPERATION

Selon devis ..... **18 263,08 € HT**

### PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux	Montant
Etat	80,00 %	14 610,00 €
Autofinancement	20,00 %	3 653,08 €
<b>TOTAL</b>		<b>18 263,08 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Où l'exposé de Monsieur le Maire  
Et après en avoir délibéré

<b>Pour : 10</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstentions :</b>
------------------	-----------------	----------------------

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Maire  
M. Claude FLORI



**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Au registre sont les signatures**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20241108-DL-2024-52-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/11/2024

Publication : 12/11/2024

**POUR COPIE CONFORME**

**LE MAIRE**

Claude FLORI